Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 46 (1982) **Heft**: 183-184

Artikel: La simplification du système vocalique de l'anglo-normand

Autor: Merrilees, Brian

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399726

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA SIMPLIFICATION DU SYSTÈME VOCALIQUE DE L'ANGLO-NORMAND

I. Au cours du 12° siècle l'anglo-normand voit se simplifier le système vocalique relativement riche dont il avait hérité des dialectes de l'ouest et du nord français. Cette simplification se fait par la restructuration des trois voyelles antérieures moyennes /e e æ/ en /e e/, développement que partagent le francien et d'autres dialectes, et par la réduction des diphtongues d'une manière qui semble particulière au dialecte insulaire (¹). La simplicité que l'on trouve dans les textes de la première moitié du 13° siècle disparaîtra plus tard sous l'effet de la séparation politique des terres normandes et angevines et de l'Angleterre, car les textes des 14° et 15° siècles témoignent d'une étonnante variété de formes et de graphies et l'on n'est guère sûr d'une stabilité continue (²).

L'inventaire vocalique de l'anglo-normand du début du 12e siècle se dispose ainsi :

- a) 8 voyelles orales simples /i e e \approx a o u/(3)
- b) 7 diphtongues orales /ei ai oi ui ie ue iu/ (4)

⁽¹⁾ M. K. Pope, From Latin to Modern French (Manchester, 1952), pp. 443-46; Brian Merrilees, « Les diphtongues en anglo-normand: lois phonétiques et contraintes morphologiques », in D. Buschinger (éd.), Linguistique et Philologie (colloque d'Amiens, avril, 1977; Paris, 1977), pp. 233-42.

⁽²⁾ Pope, op. cit., pp. 455-61.

⁽³⁾ On a présumé que /ü/, s'il avait existé en anglo-normand, s'est revélarisé à /u/ et que /o/ s'est fermé en /u/, ce qui permet des rimes telles que murs (< mūrus) : flurs (< flores) dans le Voyage de saint Brendan (vv. 1705-6, éd. E. G. R. Waters, Oxford, 1928) et dur (< dūrum) : criator (< creatorem) du Jeu d'Adam (vv. 231-2, éd. P. Aebischer, Paris et Genève, 1964).</p>

Le symbole /æ/ est utilisé pour indiquer e < a libre.

⁽⁴⁾ La diphtongue /ui/ dérive de deux sources, /üi/ et /oi/ ; /iu/ est la forme réduite de /ieu/.

- c) 2 nasales simples /en an/ (5)
- d) 2 diphtongues nasales /ein ain/(6).

On remarque en outre une absence totale de triphtongues.

Au cours de ce siècle les deux processus simplificateurs, la réorganisation de /e e æ/ et la réduction de la plupart des diphtongues, se trouveront intimement liés dans la mesure où certaines des nouvelles monophtongues créées par la réduction s'intégreront aux voyelles antérieures restructurées. En effet, la modification du statut des éléments précités au sein du système aboutira, comme en francien, à l'élimination de /æ/ et à la conservation des /e/ et /e/, dérivés en anglo-normand de six sources possibles : 1) /e/ < /æ/, 2) /e/ < /ie/, 3) /e/ < ĕ latin entravé, 4) /e/ < /ai/, 5) /e/ < /ei/, et 6) /e/ < /e/ < ē, ĭ latins entravés.

II. Il convient de prime abord de s'interroger sur le processus de simplification qui affecte les diphtongues, car pour l'anglo-normand celui-ci s'est déclenché dès les premiers textes, notamment le Comput et le Bestiaire de Philippe de Thaon et le Voyage de saint Brendan de Benedeit (7); au cours du 12° siècle il touchera toutes les diphtongues du dialecte à l'exception de /oi/ (8). D'ailleurs, on note que la portée du processus est inégale : certaines diphtongues se réduisent tôt et dans presque tout contexte phonétique, tandis que d'autres semblent y résister et ne subissent cette même transformation que tardivement et, alors, dans des contextes restreints. Par exemple, /ai/ > /e/ déjà dans le Comput (1119) et dans le Voyage de saint Brendan (c. 1120), mais seulement devant des groupes consonantiques: maistre : Silvestre Comp. 485-6, paistre : beste Comp. 1427-8, 1775-6, estre (< *astracum) : destre Brendan 663-4, lermes : termes 895-6; dans l'Estoire des Engleis de Gaimar (c. 1140) (9) la rime en -ai- : -e- se trouve devant les consonnes

⁽⁵⁾ Le statut des nasales est discutable. Selon M. K. Pope, op. cit., § 1149, la nasalisation avait touché /a/ /e/ /ai/ et /ei/ dans l'ouest vers la fin du 12^e siècle. Voir aussi Bernard L. Rochet, The Formation and Evolution of the French Nasal Vowels. (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, Bd. 153, Tübingen, 1976).

⁽⁶⁾ Voir Pope, op. cit., §§ 1145, 1146, 1154-58.

⁽⁷⁾ Li Cumpoz, éd. E. Mall (Strasbourg, 1873), Le Bestiaire, éd. E. Walberg (Lund, 1900); Voyage de saint Brendan, éd. E. G. R. Waters (Oxford, 1928); éd. Ian Short et Brian Merrilees (Manchester, 1979).

⁽⁸⁾ Pope, op. cit., §§ 518, 1161.

⁽⁹⁾ A. Bell, éd. Anglo-Norman Text Society 14-16 (Oxford, 1960).

simples /s/ et /r/: aprés: mes < magis 1401-2, terre: forfere 4493-4, etc.; entre 1160 et 1200 la réduction est de plus en plus fréquente (10). La diphtongue /ei/, cependant, ne se réduit à /e/ que vers 1200 et le nombre d'exemples est plutôt restreint : estre : crestre Simund de Freine, Roman de Philosophie 517-8, Vie de saint Georges 583-4, terre: creire Amis et Amilun 105-6, etc. (voir J. Vising, art. cit., p. 16). Malgré cet échelonnement le processus de réduction paraît s'être effectué selon un principe qui semble dépasser l'explication traditionnelle selon laquelle l'élément non accentué de la diphtongue serait celui qui disparaîtrait au profit de l'élément portant l'accent (11). En effet, une analyse des monophtongaisons ayant eu lieu au cours du 12e siècle montre que l'élément qui a, ou qui acquiert, l'accent syllabique, et qui par conséquent restera après la simplification se révèle être le « plus postérieur » des deux. C'est-à-dire que du point de vue articulatoire l'élément se trouvant dans une position postérieure à l'autre finira par être la nouvelle voyelle simple après la réduction. Ainsi pour la diphtongue /ie/, l'élément /e/, étant postérieur à /i/, demeure comme la forme réduite (pierre > pere, pied > pé) ; de même pour la diphtongue /ei/ la réduction laisse /e/, après un changement de /ei/ à /*ei/ qui est préalable à l'opération de la simplification, (creire > crere). Et ainsi /ui/ donne /u/(nuit > nut), /ue/donne/u/(buef > buf), etc.

Pour exprimer un tel principe en termes formels on se heurte inévitablement à certaines difficultés car la notion de « postériorité » est ici relative et ne représente pas un trait pertinent fixe d'un des éléments diphtongaux. « Postérieur » exprime plutôt la relation entre deux éléments et il se peut bien que celui qui est le « plus postérieur » n'ait aucun trait de postériorité phonétique. Il est tout simplement question de sa position relative par rapport à l'autre élément. Si l'on vise donc une description qui utilise des traits pertinents on doit reconnaître que ces traits, articulatoires ou acoustiques, se rapportent en fin de compte au caractère inhérent des sons et qu'un trait « plus postérieur » n'aurait pas de base permanente. Un élément qui est « plus postérieur » dans un contexte diphtongal ne le sera pas dans un autre : /e/ sera « plus postérieur » dans /ie/ mais ne le sera pas dans /ue/. En somme les exemples cités ci-dessous nous permettent de proposer une solution

⁽¹⁰⁾ J. Vising, « Die E-Laute im Reime der anglonormannischen Dichter des XII. Jahrhunderts », in Zeitschrift für französische Sprache u. Literatur 39 (1912), 1-17.

⁽¹¹⁾ Voir par exemple Pope, op. cit., § 1154.

assez simple à ce problème, car toutes les diphtongues touchées par la réduction contiennent ou un /i/ ou un /u/; là où il y a /i/ cet /i/ tombera, là où il y a /u/, c'est cet /u/ qui demeurera, ce qui peut être exprimé au moyen des formules suivantes :

- a) $/i/ \rightarrow \emptyset$ devant ou après tout autre élément vocalique à l'intérieur de la même syllabe
- b) V \rightarrow Ø devant ou après /u/ à l'intérieur de la même syllabe

En d'autres termes, là où la diphtongue contient l'élément /i/ celui-ci tombera au profit de n'importe quel autre élément vocalique, là où la diphtongue contient /u/, celui-ci deviendra la nouvelle voyelle simple après réduction.

Notre première étude a démontré qu'il était nécessaire de tenir compte d'autres changements qui devaient précéder ou qualifier une règle générale de simplification. On présumait tout d'abord que /üi/ a passé à /ui/, l'/u/ s'étant vélarisé en anglo-normand littéraire, et que /oi/ est déjà /ui/ aussi (12). Il fallait en outre postuler une étape /*ei/ pour que /ai/ se réduise à /e/; et que de plus la transition de /ei/ à /e/ se fasse également par l'intermédiaire de /*ei/. Après /k/ et /g/, /ui/ et /ue/ passent à /wi/ et /we/ pour échapper à la règle générale (cuer > quer, anguisse > [angwiš], cf. angl. anguish) (18). Partout on a trouvé que la diphtongue /oi/ résiste à la simplification et doit être par conséquent écartée. L'analyse a aussi révélé que des contraintes phonologiques et morphologiques pouvaient bloquer la simplification. Selon les témoignages graphiques consultés il semble que les diphtongues ne se réduisent pas devant les consonnes nasales (aime, demeine, busoinne, etc.) ou devant les consonnes mouillées (cunseil, bataille, etc.), bien qu'il ne soit pas sûr que ces dernières graphies représentent de vraies diphtongues (14). En plus, dans les formes où l'alternance vocalique du radical est importante pour le système morphologique — il s'agit surtout de formes verbales — cette alternance

⁽¹²⁾ Voir Merrilees, art. cit., pp. 235-6 et 242 n. 3.

⁽¹³⁾ On pourrait considérer que ce changement est plus probable que la réduction à /u/, car selon Pope, §§ 1156 (ii), 1161 (ii), les exemples de /(w)i/ et /(w)e/ autres qu'après /k, g/ sont plus rares.
autres qu'après /k, g/ sont plus rares.

⁽¹⁴⁾ Les exemples sont pris dans deux textes de la fin du 12° ou du début du 13° siècle, *Le Petit Plet* et *La Vie des Set Dormanz*, tous les deux de Chardri; Brian Merrilees, éd. Anglo-Norman Text Society 20 (Oxford, 1970) et 35 (London, 1977).

semble favoriser le maintien des diphtongues (crei/creum, dei/devum, travail/traviller, puis/pussum, seofre/suffrir, etc.). Et, enfin, dans les terminaisons verbales contenant /ai/ et /ei/ les diphtongues se maintiennent, peut-être sous la forme /ei/ (dirrai, porreit, esteit, emblai, etc.) (15).

III. S'il est possible de dégager de cette première étude un principe général de monophtongaison et les contraintes qui devaient l'entourer, il est clair qu'il faut revenir sur la question de la chronologie de certaines simplifications particulières, et plus spécialement sur la relation entre /ai/ et /ei/. Les diphtongues /ai/ et /ei/ se simplifient toutes les deux en /e/, et toutes les deux, paraît-il, passent aussi par une étape intermédiaire /*ei/. Mais nous avons noté dans les exemples cités ci-dessus que ces deux diphtongues ne se réduisent pas au même moment, ni, il faut le dire, avec la même fréquence : /ai/ > /e/ avant 1120 (voir le Comput et le Voyage de saint Brendan), /ei/ > /e/ vers la fin du 12e siècle (voir Simund de Freine, Chardri, etc., et J. Vising, art. cit.). Les deux peuvent, cependant, rimer ensemble, à partir du troisième quart du même siècle (droit: plait Jeu d'Adam 345-6, éd. P. Aebischer, 1964, faire: eire Adgar, Légendes sur Marie 17 Egerton 195-6, etc.). Le développement de /ai/ et /ei/ n'est pas difficile à tracer, mais on ne peut pas traiter ces deux diphtongues sans considérer les changements produits par la réduction de /ie/ et par la restructuration de /e e æ/. Selon l'analyse que nous avons faite d'une vingtaine de textes du 12e siècle et des premières années du 13e, et qui confirme les données fournies par J. Vising et par M. K. Pope, le développement serait à notre avis le suivant :

1. Dès les premiers textes (voir les exemples du Comput et du Voyage de saint Brendan cités ci-dessus), la diphtongue /ai/ se trouve en rime avec /e/, mais devant des groupes consonantiques seulement. Nous avons postulé dans cette réduction une étape intermédiaire /*ei/ et il semble raisonnable de supposer que, dans des contextes autres que devant un groupe consonantique, /ai/ est resté à ce stade intermédiaire:

a)
$$/ai/ \rightarrow /*ei/$$
 devant consonne simple

b) $/ai/ \rightarrow /*ei/ \rightarrow /e/$ devant groupe consonantique

⁽¹⁵⁾ Il se peut très bien qu'il y ait une réduction totale à /e/; en position finale certains éditeurs croient que la diphtongue se maintient; voir W. H. Trethewey, éd. La Petite Philosophie, Anglo-Norman Text Society 1 (Oxford, 1939), p. XLIX.

La réduction complète ne tarde pas dans quelques autres contextes et vers 1140, dans l'Estoire des Engleis (voir les exemples cités ci-dessus), elle a lieu aussi devant les consonnes simples /s/ et /r/; dans la deuxième moitié du siècle les exemples se trouvent dans la plupart des textes (16).

2. Vers 1160, d'après des rimes relevées dans les Légendes sur Marie d'Adgar (17), la rime /ai/:/ei/ est bien établie (laie: maneie Egerton 100-1, seit: eit 5 Egerton 123-4, eire: haire 13 Egerton 45-6, faire: eire 17 Egerton 195-6, dreit: forfait 27 Egerton 221-2, etc.). Une telle rime devient possible si l'on admet que l'élément /e-/ de /ei/ s'est ouvert en /e-/:

$$/ei/ \rightarrow /*ei/$$
 devant consonne

Il se peut qu'il y ait eu a cette étape une réduction totale à /e/, mais on ne trouve des rimes probantes de ce changement que vers 1200 (voir les exemples de Simund de Freine, etc., ci-dessus). En position finale /ai/ et /ei/ ne riment pas avant Simund de Freine (dirrei: sei Rom. de Phil. 819-20, dirrei: crei 927-8, etc.) et aucune trace d'une réduction à /e/ ne paraît dans ce contexte (18).

3. Le développement suivant concerne la rime de /e/ et de /e/. Celle-ci a lieu avant 1180 et est assurée dans la Vie de sainte Catherine de Clémence (mameles : beles 2305-6, ancele : apele 1936, ceste : requeste 1609) (19) et dans les œuvres de Hue de Rotelande (est : prest Protheselaus 3477-8, petitet : recet Ipomedon 7417-8, etc.) (20). Sans doute est-ce /e/ qui s'est ouvert en /e/, car nulle part /e/ ne semble avoir changé de valeur (21). De plus, cette rime ne se fait qu'en position préconsonantique :

 $/e/ \rightarrow /e/$ devant consonne

⁽¹⁶⁾ Vising, art. cit., pp. 15-17.

⁽¹⁷⁾ C. Neuhaus, éd. *Adgars Marienlegenden*, Altfranzösische Bibliothek 9 (Heilbronn, 1886); P. Kunstmann, éd. Adgar, *Le Gracial*, Publications Médiévales de l'Université d'Ottawa et Klincksieck (Ottawa et Paris, 1980).

⁽¹⁸⁾ Cf. n. 15 et voir aussi J. Matzke, éd. Les Œuvres de Simund de Freine, Société des Anciens Textes (Paris, 1909), pp. XXII-XXIV.

⁽¹⁹⁾ W. MacBain, éd. Anglo-Norman Text Society 18 (Oxford, 1964).

⁽²⁰⁾ *Protheselaus*, éd. F. Kluckow (Göttingen, 1924) ; *Ipomedon*, éd. A. J. Holden, Bibliothèque française et romane B. 18 (Paris, 1979).

⁽²¹⁾ Il y a quelques rimes /e/: /æ/ (< a libre) notées par Vising, art. cit., pp. 8-9, mais il s'agit selon l'auteur de rimes en /e/, surtout devant /l/.

4. Vers la fin du $12^{\rm e}$ siècle /*ei/ (cf. 2) se simplifie à /e/, normalement devant /r/ ou /s/ (terre : creire Amis et Amilun 105-6, crere : terre Petit Plet 843-4, estre : crestre Rom. de Phil. 517-8, etc.). Un seul exemple devant /t/ se trouve dans la Vie de seint Josaphaz de Chardri (tolet : deget 285-6). Nous considérons que les cas où les terminaisons de l'infinitif en -eir riment avec celles en -er représentent une substitution morphologique (22) :

$$/ei/ \rightarrow /*ei/ \rightarrow /e/$$
 devant $/r/$ et $/s/$

- 5. Les changements discutés jusqu'ici auraient laissé le système sans la voyelle /e/ si sa place n'avait été prise par /æ/ et par l'/e/ venu de /ie/:
 - a) $/ \approx / \rightarrow / e /$
 - b) $/ie/\rightarrow /e/$.

La rime /ie/:/æ/ paraît dès Philippe de Thaon ($notun(i)er:mer\ Comput\ 303-4$, etc.) et la réduction de /ie/ est selon Pope (§ 1155) un des plus anciens traits de l'anglo-normand. Reste à savoir cependant à quel moment la nouvelle voyelle simple passe à /e/ car d'après les textes la rime /æ/:/e/ < ē, ĭ est rare et nous savons que /e/ < ē, ĭ n'est passé à /e/ qu'après 1160 (cf. 3). Il est possible que le passage de /ie/ et de /æ/ à /e/ ait provoqué le changement /e/ > /e/, en quel cas il faudrait intercaler 5 a) et 5 b) avant 3) ci-dessus. De toute façon le résultat serait le même : en fin de compte l'anglo-normand, comme le francien, ne possédera à la fin du 12^e siècle, que deux voyelles antérieures moyennes, /e/ et /e/, sept voyelles simples en tout : /i e e ə a o u/.

Quant aux diphtongues, on a vu que /oi/ paraissait dans tous les contextes phonétiques, ne se réduisant nulle part, et que toutes les autres diphtongues se simplifiaient sauf là où certaines contraintes phonologiques et morphologiques les en empêchaient. Cette distribution pourrait permettre d'accorder à ces dernières le statut de variantes allongées de leurs équivalents simples. En fait, le nombre de ces variantes n'est guère important :

 $e \sim ei$ (graphies ei, ai) ei $u \sim ui$ (graphies ui, oi) ei $u \sim ue$ (graphies ue, oe, eo).

⁽²²⁾ Pope, op. cit., § 1309.

L'inventaire vocalique de l'anglo-normand au début du 13° siècle manifeste une simplicité qui résulte de tendances qu'on peut déceler dans le développement phonétique du dialecte au cours du 12° siècle :

- a) 7 voyelles orales simples /i e e a o u/, dont deux ont des variantes diphtongales;
- b) 3 nasales simples /an en un/ (23)
- c) 1 diphtongue /oi/
- d) 3 diphtongues nasales /ain ein ien/; /ain/ et /ein/ peuvent rimer devant / θ /(23).

Le système vocalique ne gardera pas longtemps une telle simplicité. Par la séparation des domaines normands et angevins au début du 13° siècle le français d'Angleterre perd un important appui et, avant la fin du même siècle, l'anglais aura rétabli une position de poids. L'anglonormand sera alors contaminé par son rival anglais aussi bien que par d'autres dialectes du français, notamment ceux du centre où le pouvoir politique, commercial et culturel a commencé à se faire sentir. La phonologie anglo-normande ne retrouvera plus jamais la cohésion qu'elle avait à la fin du 12° siècle.

Toronto.

Brian MERRILEES

⁽²³⁾ Pope, op. cit., § 1149, fait remarquer que la nasalisation avait atteint /u/ au cours du 12° siècle, et aussi la diphtongue /ie/ dans les cas où celle-ci s'était maintenue.